

Coordonnées des correspondants : FRAAP
54 bis rue David d'Angers
75019 PARIS

Monsieur Patrick KANNER,
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports
35 rue saint Dominique
75007 Paris

Le 5 février 2015

Objet : renouvellement des membres du Haut Conseil à la Vie Associative

Monsieur le Ministre

Créé à l'occasion de la deuxième conférence de la vie associative de décembre 2009, le Haut conseil à la vie associative (HCVA) a été doté d'une reconnaissance légale au travers de l'article 63 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Le rapport du député Yves Blein, sur les simplifications pour les associations, propose à juste titre qu'un décret soit rapidement publié afin de préciser l'objet du HCVA, sa composition et ses modes de saisine. Aussi, avant la parution de ce décret, il nous a paru important de vous faire part de notre avis sur ce sujet.

1°) Comme le définit la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire, le HCVA peut émettre des propositions et des recommandations à partir d'une expertise collective. Cet avis est consultatif et il appartient bien au législateur et au ministère de définir les politiques associatives en concertation avec les représentants de la société civile organisée.

2°) Il nous semble indispensable de revoir la composition actuelle du HCVA. D'une part, certains membres n'exercent plus de fonction dans l'organisation au nom de laquelle ils ont été nommés. D'autre part, l'obligation de renouvellement du HCVA imposée par la récente loi serait l'occasion d'en équilibrer la composition. En effet, même s'il s'agit avant tout d'un comité d'experts scientifiques, techniques et juridiques, le HCVA doit être ancré dans la réalité des 1 300 000 structures qui composent notre tissu associatif. Or sa composition actuelle ne reflète pas la diversité du monde associatif. Ainsi, sur 27 membres, 10 sont directement liés au monde de l'entreprise et 9 sont des défenseurs de la philanthropie.

Il conviendrait de donner davantage la parole à une conception de la vie associative qui considère avant tout une association comme une initiative citoyenne qui part de la volonté d'un collectif bénévole et dont la finalité est de contribuer de manière autonome et non lucrative au bien commun ; plutôt que comme des opérateurs économiques concurrentiels mettant en place des services pour des publics solvables.

3°) Enfin, concernant les modes de saisine, nous saluons la possibilité faite par la loi aux acteurs associatifs et aux organisations représentant les différents niveaux de collectivité de saisir le HCVA (complémentairement aux anciennes modalités que sont l'auto-saisine et la saisine par le Premier Ministre ou le ministre concerné), et nous appuyons la recommandation du député Yves Blein pour que cette saisine puisse également être réalisée à partir d'une large consultation citoyenne.

Nous espérons que le HCVA pourra, comme le préconise le rapport parlementaire sur les difficultés du monde associatif, reprendre très rapidement ses travaux et apporter des avis argumentés sur les questions relatives au fonctionnement, au financement ou à l'organisation de l'ensemble des associations. Nous restons bien évidemment à votre entière disposition et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de toute notre considération.

Noms des signataires du présent courrier :

Samia ZEMMIT et Dennis GOMEZ, **ACEPP (Associations des Collectifs Enfants Parents Professionnels)**

Pierrick MONET, **MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne)**

Zinn-Din BOUKHENAÏSSI, **CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartiers)**

Patricia COLER, **UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles)**

Bernard SALAMAND, **CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement)**

Serge PERRIN, **MAN (Mouvement pour une Alternative Non-violente)**

Jean-Claude BOUAL, **CAC (Collectif des Associations Citoyennes)**

Danielle MOREAU, **réseau Ritimo (Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale)**

Christophe Morvan, **FSC (Fondation Sciences Citoyennes)**

Pascal PESEZ et Laurent MOSZKOWICZ, **FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens)**

